

COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS

PROCES-VERBAL N°7/2020

REUNION DU 30 JUIN 2020

PAR VISIOCONFERENCE

Présidence : Jean GRACIA

Présents : Eric BERENYI, Suzanne CATHIARD, Hervé DESMOULINS, Jean-Pierre FOURNERY, Clément GOURDIN, Annie LAURENT, Michèle LE PRIELLEC, M'bra MARNA, Christian PLAT, Christian ROGGEMANS, Yves WERQUIN

Assistent : Olivier BORTOLAMEOLLI, Pierre-Yves COLIN,

Excusés : Philippe BOIDE, Jean-Michel MAILLARD, Béatrice PFAENDER, Jean THOMAS

1. Approbation des PV n°5/2020 et n°6/2020

Le procès-verbal des réunions du 11 mai et du 2 juin sont adoptés.

2. Mouvements de structures

LIGUE D'ATHLETISME D'Auvergne-Rhône-Alpes

RADIATION

038462 SPORT ET VITALITE

LIGUE D'ATHLETISME DES PAYS DE LA LOIRE

CHANGEMENT DE TITRE

049067 **ANGERS ATHLE*** devient **SCO ANGERS ATHLE***

Divers

Lors de la réunion de la CSR n°2/2020, il avait été décidé du rattachement du club de Villeneuve-lès-Avignon, situé dans le Gard, au Comité départemental d'athlétisme du Vaucluse et à la Ligue d'athlétisme Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

À cette époque aucun avis n'avait été recueilli auprès des structures déconcentrées impactées par cette décision, et, par la suite, en raison de la crise sanitaire, la communication de cette décision n'a pas été efficiente.

Afin d'entériner définitivement cette décision, un courrier sera adressé à chacune des structures déconcentrées concernées afin de recueillir, dans un délai rapide, leur avis sur la décision.

3. Mutations

Un club guyanais s'émeut de n'avoir pas perçu les sommes qui lui étaient dues après la mutation d'une de ses athlètes vers un autre club au cours du mois de février, et que la mutation ait été validée comme une mutation gratuite par la Ligue de Guyane d'athlétisme.

Après analyse du dossier, il apparaît en effet, qu'au jour de la demande de mutation, celle-ci devait être considérée comme une mutation en période exceptionnelle et sans compensation financière. Le club d'accueil est donc redevable de la somme de 800 euros qu'il devra adresser à la Ligue. Celle-ci se chargera ensuite de répartir cette somme conformément aux dispositions des Règlements généraux.

Un courrier sera adressé en ce sens aux différents acteurs de ce dossier.

4. Textes règlementaires

Le Comité directeur du 26 juin a pris connaissance de plusieurs projets règlementaires :

- le projet de Code éthique a été approuvé à l'unanimité ; il sera soumis à l'adoption de l'Assemblée générale ;
- les propositions de modifications des Statuts et du Règlement intérieur ont également été approuvées par le Comité directeur et seront présentées au vote de l'Assemblée générale pour adoption,
- les modifications du Règlement financier proposées seront également soumises au vote de l'Assemblée générale.

Le projet d'adoption d'un Règlement électoral a finalement été repoussé pour des raisons de délais trop restreints entre son adoption et l'Assemblée générale électorale du 5 décembre 2020.

Par ailleurs, le Comité directeur a procédé à la nomination des membres de la Commission de surveillance des opérations électorales pour l'olympiade 2021-2024.

5. Assemblées générales des Ligues

Quatre ligues vont tenir deux assemblées générales d'ici la fin de l'année afin de respecter leurs obligations légales de validation des comptes avant le 30 septembre 2020.

Toutes les assemblées générales se tiendront les 7 ou 14 novembre 2020, conformément aux dispositions fédérales. A cette occasion, les Ligues procéderont à l'élection des Délégués des Clubs pour l'olympiade 2021-2024, ainsi qu'au renouvellement des membres de leurs instances dirigeantes pour la prochaine olympiade. Les informations nécessaires.

6. Divers

1) Contrôle d'honorabilité

En vue du contrôle de l'honorabilité des encadrants, plusieurs champs de données ont été ajoutés dans le SI-FFA pour l'établissement de la licence.

2) Situation en Nouvelle-Calédonie

La Ligue de Nouvelle-Calédonie a organisé son Assemblée générale électorale au mois de mars 2020 faisant abstraction de la réglementation fédérale et des recommandations qui lui avaient été adressées.

Les explications du Président de la Ligue n'étant pas convaincantes, un courrier rappelant les dispositions applicables et indiquant les prochaines échéances à respecter sera adressé prochainement.

3) Situation à Mayotte

Un courrier a été adressé au Comité départemental de Mayotte qui projetait d'organiser son Assemblée générale au mois de mars 2020, finalement reportée en raison de la crise sanitaire. L'Assemblée générale devrait finalement être organisée à l'automne, conformément à la réglementation fédérale.

7. Prochaines Réunions (sous réserve de modifications)

- Mardi 2 septembre 2020 à 14h00
- Mardi 29 septembre 2020 à 14h00
- Mardi 27 octobre 2020 à 14h00
- Mardi 24 novembre 2020 à 14h00

Jean GRACIA
Président